



pour la table et le partage

SCIC de la Cuisine de l'Arc

Première réunion des futurs sociétaires

mardi 16 avril 2024

Maison des Associations 93, la Canebière - Marseille 1^{er}

Compte rendu

Participants

Peggy Capdevielle : Chargée d'accompagnement - Urscop Paca
Louisa Perrard : Chargée de projets - Le Bouillon de Noailles
Claude Signoret : Président - Le Bouillon de Noailles
Jean-Philippe Gérard : Trésorier - Destination familles
Mathieu Glaymann - Directeur - Régie de quartier Noailles - Belsunce
Katy Massol - Responsable service Juridique - SoliHa Provence
Sofia Hadjazi - Juriste - SoliHa Provence

Animation & secrétariat de séance

Louisa Perrard

Diffusion

Participants
Administrateurs du Bouillon de Noailles

Disponible sur la Docothèque :

<https://www.lebouillondenoailles.fr/page/2757873-docotheque-cuisine-de-l-arc>

Ordre du jour

1. Rappel synthétique du projet de la Cuisine de l'Arc et point d'avancement
2. Présentation des grands principes des statuts de la SCIC de la Cuisine de l'Arc
3. Prochaine étapes

Début de séance : 14h

Présentation des structures participantes

La *Cuisine de l'Arc* est le projet fondateur de l'association **Le Bouillon de Noailles**. L'achat du local voté en AG le 3 avril dernier et les premiers travaux collectifs de la SCIC que représente la réunion d'aujourd'hui sont deux actes forts du lancement. Nous sommes très heureux, fiers et reconnaissants du soutien et de l'engagement à nos côtés, dès le début du projet, de tels acteurs du quartier. <https://www.lebouillondenoailles.fr/>

SoliHa Provence, bailleur social associatif, est partenaire du Bouillon de Noailles depuis 3 ans au travers de la conception et l'animation de la Cuisine du 101 à St Mauront. SoliHa gère également les logements sociaux au-dessus du local de la future Cuisine de l'Arc. <https://www.solihaprovence.fr/>

La Régie de quartier Noailles-Belsunce est, tout comme le Bouillon de Noailles, un employeur, chantier d'insertion et un acteur économique notable au service des habitants et usagers d'un quartier prioritaire. Une première collaboration est en cours et d'autres sont envisagées. <https://www.regienoaillesbelsunce.org/>

Destination Familles est l'association principale d'accès au droit et d'accompagnement socioculturel de Noailles. C'est un partenaire important du Bouillon de Noailles depuis sa création. <https://destination-familles.fr/>

La vocation de l'**URSCOP** est d'accompagner la création et le fonctionnement des coopératives régionales. <https://www.les-scop-paca.coop/>

1. Rappel synthétique du projet de la Cuisine de l'Arc et point d'avancement

Louisa et Claude présentent le doc "Cuisine de l'Arc - Business plan" (voir [Docothèque](#)), qui résume les grands principes du projet, son stade d'avancement et ses éléments financiers/budgétaires.

Echanges

Mathieu : l'équilibre économique des restaurants du champ de l'IAE est souvent fragile. Quelle serait l'approche ?

Claude : nous avons pensé à une clientèle diversifiée : les pauses-déjeuners des employés à moins de 10 mn à pied (canebière, bourse, opéra...), les touristes, les engagés, les habitants de Noailles.

Peggy : nous avons également travaillé ensemble sur le business plan.

Mathieu : la SCIC sera "locataire" de l'association. Quid si l'association disparaît ?

Claude : toute entreprise humaine connaît des difficultés à un moment donné. L'association sera propriétaire des murs, il est évident qu'en cas de dégradation de sa santé financière, les sujets de l'emploi et du foncier seront au centre des préoccupations.

Mathieu : il y a de nombreux dispositifs de soutien à la création et au fonctionnement des tiers-lieux en ce moment.

Louisa : merci. On échangera dans les prochains jours sur le sujet. Nous avons également une piste auprès de la Banque des Territoires.

2. Grands principes de gouvernance de la SCIC de la Cuisine de l'Arc

Peggy présente le doc "Cuisine de l'Arc - modélisation SCIC" (voir [Docothèque](#))

Louisa présente le doc "Cuisine de l'Arc - Gouvernance" (voir [Docothèque](#))

Echanges

Principes et Statuts

Katy : Les éléments que vous présentez sont tout à fait dans l'esprit de ce qui se pratique dans les coopératives que j'ai connues et de ce qui se fait chez Soliha Provence. Pas de souci.

Jean-Philippe et Mathieu : le principe paraît clair. Bien animé, c'est un excellent outil d'éducation populaire et de démocratie participative locale.

Valeur de la part sociale

Matthieu : une part sociale à 50 € paraît élevée et peut-être décourageante pour des clients ou voisins. Pourquoi ne pas proposer plus accessible ?

Peggy : attention, il ne faut pas confondre part sociale (à vie) et adhésion (annuelle) !

Katy : la part sociale est aussi à l'image de l'engagement : si elle est trop basse, la SCIC aura beaucoup de sociétaires qui risquent d'être en réalité peu actif dans la gouvernance

Louisa : il faudra de toute façon avoir une animation de gouvernance dynamique

Jean-Philippe : 50 € risque d'être un frein pour les publics que nous accompagnons

Matthieu : il faudrait peut-être sonder auprès des habitants.

Claude : la SCIC va se créer en 2 étapes : avril/mai avec la création juridique autour des premiers sociétaires "fondateurs", puis fin 2024/début 2025 lorsque le lieu deviendra concret et les travaux bien avancés, avec une communication et une mobilisation locale beaucoup plus large auprès des habitants de Noailles.

→ *Proposition des présents : une part sociale à 10 € et une révision des minima en fonction des catégories*

Minima des catégories

Peggy/Claude : La souscription de parts sociales n'est pas qu'une opportunité pour les sociétaires de contribuer à la gouvernance. L'objectif est bien de mobiliser un maximum de capitaux sur le projet pour permettre un fonctionnement fluide de l'entreprise. S'il y a des minima, le but est que chacun des sociétaires apporte le montant maximal. Cela peut se faire aussi progressivement.

→ *Proposition post réunion de Peggy/Louisa/Claude du minimum de parts sociales par catégorie, avec une Part Sociale à 10 € :*

- *Salariés :* 5 PS (50 €)
- *Bouillon de Noailles :* 500 PS (5.000 €)
- *Clients/Voisins/Bénévoles :* 1 PS (10 €)
- *Partenaires et prescripteurs :* 5 PS (50 €)
- *Institutions :* 500 PS (5.000 €)

Conseil d'administration

Nombre d'administrateurs

Collégial : 1 seul poste d'administrateur pour le collège institution n'est pas suffisant : il en faut 2 pour permettre a minima la représentation des couleurs politiques actuelles.

→ Proposition post réunion de Peggy/Louisa/Claude pour rééquilibrer le CA avec 9 postes (avant 7) :

- Salariés : 3 (avant 2)
- Cuisine solidaire (Bouillon) : 1 (1)
- Partenaires, usagers, prescripteurs : 3 (2)
- Institutions : 2 (1)

Nom des instances

Mathieu : pourquoi appeler cette instance Conseil d'Administration et pas Conseil Coopératif ?

Claude : par analogie aux mondes de l'associatif et de l'entreprise, où il est nommé Conseil d'Administration, avec des membres nommés Administrateurs. L'esprit est bien entendu collectif, coopératif.

Peggy : ce sont les statuts qui nomment l'instance et définissent son fonctionnement. Vous pourrez les faire évoluer ultérieurement.

Vote en AG (post réunion)

Peggy : 1 sociétaire = 1 voix au sein d'un collège. Lors d'un vote, la décision du collège est comptabilisée avec le poids du collège.

Lors d'un vote, il y a 2 méthodes de comptage des voix :

- proportionnelle : chaque voix est comptabilisée directement dans le résultat du vote global, pondérée avec le poids de son collège.
- majoritaire : c'est la décision du collège qui est pondérée et comptabilisée dans le résultat du vote global.

Louisa : la proportionnelle est plus représentative des sociétaires mais ne suscite pas le débat au sein du collège et limite l'intérêt potentiel de la pondération des voix.

Claude : idem

Partenaires

Mathieu : comptez-vous mobiliser sur le projet les producteurs et transformateurs régionaux ?

Claude : envisagé mais dans un second temps.

Peggy : ils ne seront pas dans le collège des producteurs (salariés/Bouillon) car ils seront "partenaires fournisseurs".

3. Prochaines étapes

URSCOP d'ici fin de semaine

Mise à jour des statuts

Transmission des bulletins de souscription vierges

Le Bouillon de Noailles d'ici fin de semaine

Validation par le CA de l'association des modifications envisagées lors de la réunion

Transmission des statuts révisés aux futurs sociétaires

Transmission des bulletins de souscription aux futurs sociétaires, avec un retour avant le 23 avril si possible.

Présentation de la SCIC aux personnes physiques intéressées qui n'ont pas pu participer à la réunion.

Destination Familles d'ici le 23 avril

Le CA de DF a validé le principe de la souscription et un montant et retournera le bulletin dès réception.

Régie de quartier Noailles-Belsunce d'ici le 23 avril

Les avis sont favorables. La souscription et son montant seront discutées et votées en CA jeudi 18 avril, le bulletin retourné dans la foulée.

SoliHa Provence d'ici le 23 avril

La Direction de SoliHa Provence est favorable à la souscription. La décision formelle de souscription et le montant seront discutés et votés lors du CA du 31 mai. D'ici le 23 avril, SoliHa peut adresser une lettre d'intention de la direction générale, sous réserve de la validation en CA.

Prochain rendez-vous des sociétaires et futur sociétaires, courant juin :

- avancement projet global (financement, achat du local)
- SCIC (création, nouveaux sociétaires, méthodologie de mobilisation des futurs sociétaires...)
- autres sujets

Fin de séance : 15h30